

## **Année universitaire 2010-2011 : première réunion du Conseil d'administration - CA**

La première réunion du Conseil d'administration de la nouvelle année universitaire s'est tenue le 28 septembre. 70 points étaient à l'ordre du jour. 18 d'entre eux ont fait l'objet de débats parfois intenses qui expliquent la durée particulièrement longue de cette séance.

Au risque de ne pas refléter l'exacte chronologie du déroulement, tentons toutefois de les résumer en trois catégories :

- les points d'organisation : désignation de représentants de l'université à plusieurs Conseils et instances et présentation des statuts de la convention de la société de réalisation de l'Opération campus,
- le suivi des initiatives de l'université : premier bilan de l'enquête « bien-être au travail » et présentation de la convention de gestion des personnels contractuels,
- et des questions de vie étudiante : les parkings sur le campus de l'Esplanade, une motion contre les cas d'expulsions d'étudiants et les modalités d'évaluation en 1<sup>re</sup> année d'études de santé.

### **.Points d'organisation**

Le Conseil d'administration a désigné les deux représentants des étudiants au CA de la BNUS : il s'agit de Romaric Devidal, étudiant en L2 archéologie et Arnaud Willem, étudiant en master 1 réseau informatique. La désignation des représentants des enseignants chercheurs a, quant à elle, été reportée, car elle nécessitait une clarification de la lecture du décret.

Le CA a également désigné le troisième membre du Comité d'audit : il s'agit de Jacques Soulas, IGAENR honoraire et approuvé la composition du conseil de publication établie par le Conseil scientifique, sur proposition des collégiums, parmi les enseignants chercheurs. Ce conseil sera le garant de la qualité scientifique des publications qu'éditera la nouvelle maison de publication de l'université.

À propos de l'Opération campus, ont été présentés les statuts de la convention de la société de réalisation. La structuration juridique et financière du montage innovant repose en effet sur plusieurs séquences dont celle de la constitution d'une société de réalisation. Cette société est régie par des statuts définissant notamment son objet et sa nature. Un pacte d'associés complète le dispositif contractuel. Les statuts de cette société par actions simplifiée pluripersonnelle impliquent deux associés : l'Université de Strasbourg, majoritaire à 51% des parts, et la Caisse des Dépôts et Consignations, minoritaire à 49% des parts. Si les Administrateurs ont constaté que certains éléments chiffrés et factuels n'étaient pas précisés dans le projet soumis, ils en ont approuvé le principe pour permettre d'enclencher le processus, étant précisé que ces statuts peuvent être modifiés par l'organe de contrôle qu'est le CA de l'université, à qui sera présentée la version complétée des statuts.

### **Suivi des initiatives de l'université**

Lors du CA de décembre 2009, avait été présentée l'opération consistant à évaluer l'existence de risques d'ordre psychosocial dans l'ensemble de l'établissement, avec la collaboration d'intervenants issus du Laboratoire de psychologie cognitive de l'Université de Strasbourg ; cette initiative définie par l'accord « santé et sécurité au travail dans la Fonction Publique » signé le 20 novembre 2009 par sept des huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique, est désormais connu sous le nom de « bien-être au travail » ([cf. l'article dans ce n° de L'Actu](#)). Les objectifs prévus ont été atteints : état des lieux du risque psychosocial dans l'Université et programme d'actions permettant de traiter avec différents types de réponses les risques ainsi détectés.

Cette opération a comporté deux étapes complémentaires : l'organisation d'une série de "focus groups" et la mise en ligne d'un questionnaire que chacun a pu renseigner, courant mai 2010. Didier Raffin et Eva Louvet, après avoir rappelé ce contexte général, ont donc présenté dans un premier temps, les résultats de ces deux étapes, puis dans un second temps, les préconisations et les pistes d'actions. 277 personnes ont participé aux entretiens collectifs et 1787 réponses ont été apportées au questionnaire mis en ligne. La faiblesse de la participation des enseignants chercheurs a conduit le comité de pilotage de l'opération à souhaiter la relance de cette enquête auprès de ce public. Très vite a été mise en place une cellule d'écoute, en partenariat avec le médecin de prévention, pour répondre aux sollicitations de personnes en souffrance. Trois pistes d'actions ont été présentées : prendre en compte la qualité de vie au travail par la mise en place d'une structure dédiée, prévenir et intervenir dans les situations de souffrances au travail et par une démarche collective, améliorer l'organisation du travail. Vont désormais être mises à l'étude les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces pistes d'actions.

Dans son Projet d'établissement, l'Université a prévu de définir un cadrage de la gestion des différentes typologies de ses personnels.

Le premier volet du règlement de gestion pour les personnels contractuels BIATOS a été adopté par le Conseil d'administration en décembre 2009. Un second volet relatif aux personnels enseignants contractuels a été présenté aux Administrateurs. Il vient donc compléter ce règlement de gestion des personnels contractuels de l'établissement, inspiré, comme le premier, par une préoccupation d'instaurer une équité de traitements avec les personnels fonctionnaires, à fonctions comparables. Il résulte de plusieurs réunions de travail associant les partenaires sociaux et a été validé par le Comité Technique Paritaire de l'Université à l'unanimité le 16 septembre 2010. Un troisième volet sur les chargés d'enseignement vacataires sera adjoint aux deux premiers et entrera en application le 1<sup>er</sup> septembre 2011 (cf. [l'interview dans ce n° de L'Actu d'Hugues Dreyssé, vice-président chargé des ressources humaines et de la politique sociale](#))

Un élu du collectif Agir ensemble, tout en reconnaissant la collaboration fructueuse établie entre la DRH, les représentants des personnels et le collectif CONVACS, a demandé que soit introduite, par un vote à bulletin secret une disposition transitoire permettant la contractualisation de 18 vacataires « historiques ». Face à cette demande, que le CTP n'avait pas reçue favorablement, la présidence a fait valoir :

- d'une part le fait que ces personnels bénéficient d'une garantie de ressources pour 2010/2011
- d'autre part la nécessité de fonder un processus de contractualisation sur des critères objectifs et d'examiner toutes les situations individuelles concernées.

Après un long échange tant sur le fond que sur la forme, le conseil d'administration s'est d'abord prononcé contre l'intégration de la disposition transitoire dans le texte avant d'approuver la convention de gestion dans la forme dans laquelle elle avait déjà été adoptée par le CTP.

### **Vie étudiante**

À l'occasion de la présentation de la Convention de superposition d'affectation avec la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), les représentants des étudiants ont une nouvelle fois manifesté leur inquiétude à propos de la réduction du nombre de places de parking possibles pour les étudiants. Cette convention s'inscrit dans la politique globale de stationnement conduite par la CUS, qui tend à soumettre à paiement le stationnement en limite de campus. La Communauté urbaine de Strasbourg s'est en effet engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction de l'utilisation de l'usage de la voiture pour les trajets domicile-travail. Et de son côté, l'université a inscrit dans son contrat quadriennal, une volonté politique de développement durable et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Or, le domaine universitaire de l'Esplanade est fortement impliqué dans ces évolutions du fait de l'utilisation par les résidents du quartier d'une partie du domaine qui lui

est affecté. La mise en place de barrières réservant les accès à des utilisateurs autorisés, a permis de conserver des espaces de stationnement pour un nombre limité de véhicules. Elle autorise la Ville de Strasbourg à implanter des horodateurs sur les parcelles situées à l'extrémité de la rue Descartes et devant la bibliothèque U2-U3 en vue de favoriser la rotation que génère le stationnement payant. Actuellement cet espace est pour l'essentiel utilisé par les riverains pour du stationnement de longue durée.

Les représentants des étudiants ont également montré l'attention qu'ils portaient aux modalités d'évaluation, et en particulier des étudiants en 1<sup>re</sup> année d'études de santé, tout d'abord pour s'étonner que les conseils des trois Facultés concernées ne se soient pas prononcés sur ces modalités avant leur passage en CEVU et plus grave encore à leurs yeux, avant le passage en CA. Or, les modalités d'évaluation des étudiants doivent être adoptées par le CA avant la fin du premier mois d'enseignement. Ils ont également exprimé leur désapprobation de n'avoir pas pu disposer de ces documents avant le début de la séance.

Ces modalités ont toutefois été adoptées avec un tiers de voix contre et laissant la possibilité, si les discussions se poursuivent, d'accorder des dérogations.

Les organisations syndicales sont de plus en plus fréquemment alertées sur des cas d'expulsions qui touchent des étudiants. Il leur a donc semblé important que le CA de l'Université de Strasbourg exprime sa position par une motion destinée aux autorités préfectorales. Après discussion sur sa formulation, la motion proposée a été adoptée à l'unanimité.

### **Calendriers et échéances**

Ce dernier point justifie d'autant plus la note du 13 septembre du Président aux Directeurs de composantes et aux chefs de service qui définit un calendrier de remontée des propositions d'ordre du jour pour le CA et des documents s'y rapportant.

Le prochain CA aura lieu 19 octobre.